

ARRONDISSEMENT DE  
SENLIS**C O M P T E - R E N D U****Registre des Délibérations  
Association Syndicale des Propriétaires  
du LYS-CHANTILLY**

CANTON DE CHANTILLY

**Réunion du Conseil Syndical****Séance du samedi 2 avril 2016 à 10H00**

Nombre de membres		
Titulaires	Présents	Représentés
12	7	8

L'an 2016, le 2 avril à 10H00, Le Conseil Syndical de l'ASLC dûment convoqué le 19 mars 2016 s'est réuni au siège de l'ASLC sous la présidence de M. MOULA, Président de l'ASLC.

Publiée le : 08/04/2016

Acte rendu exécutoire de plein droit conformément aux dispositions du décret 2006-504 le : 08/04/2016

le Tribunal Administratif d'Amiens peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication.

**Présents** : Mme Clautour - M. Jacob - Mme Magendie - M. Moula - Mme Palaniaye - M. Philippe. - M. Nadim

**Excusés** : M. Frantz pouvoir à Mme Magendie ;

**Absents** : Mme Albaret - Mme De Dauw – M. Michel - M. Ribet

**Secrétaire de séance** : Mme Clautour

**Liste des Délibérations**

2016-022 - Réfection du rond-point du Poteau du Roi

2016-023 - Nettoyage des candélabres

2016-024 - Implantation de bornes blanches

2016-025 - Renouvellement et implantation des planimètres

2016-026 - Réfection des nids de poule sur les chaussées privées du Lys-Chantilly

2016-027 - Fleurissement annuel des ronds-points

2016-028 - Adhésion de l'ASLC au SMOTHD

2016-029 - Consultation du cabinet UGGC sur la superposition des domaines publics

2016-030 - Consultation du cabinet UGGC sur la modification du cahier des charges

Le quorum étant atteint, M. MOULA, Président de l'ASLC, ouvre la séance à 10H15.

## Décisions

---

### 2016/021/004 – Avenant aux travaux des locaux sis Square d'Aumale

Conformément à la délibération n° 55 du 27 juin 2015, une décision a été émise afin d'engager et pourvoir au paiement des travaux de maçonnerie par l'entreprise CARPEMA permettant d'aménager un passage conforme aux normes en vigueur dans les locaux du Square d'Aumale, pour un montant total de 1139,60€ TTC.

### 2016/021/005 – Routage de la convocation de la réunion ordinaire de l'AP le 23 avril 2016

Conformément à la délibération n° 55 du 27 juin 2015, une décision a été émise afin d'engager et pourvoir au paiement de la prestation de Saint Quentin Routage pour le routage de la convocation de la réunion ordinaire de l'Assemblée des Propriétaires, pour un montant total de 3608,13€ TTC.

## Approbation du compte-rendu du conseil précédent

---

Le compte-rendu du Conseil Syndical du 5 mars 2016 a été approuvé à l'unanimité.

## Délibérations

---

### Travaux

#### 2016-022) Réfection du rond-point du Poteau du Roi

**Rapporteur :** M. Nadim

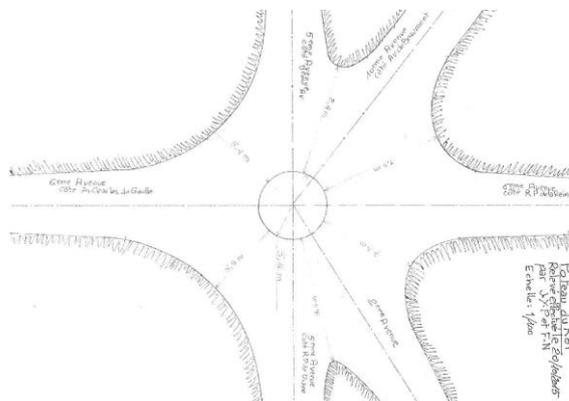
**Les documents suivants ont été joints à l'ordre du jour :**

- Le relevé datant du 20/10/2015
- le devis n°2015.003.LYS.001 du 25/03/2016 d'un montant de 15 531,87€ TTC de l'entreprise POISSON TERRASSEMENT ;

Nous constatons depuis des mois des dégradations occasionnées par les poids lourds dans le Lys et plus particulièrement sur les petits ronds-points, ceux-ci étant les plus délicats à négocier sans toucher les accotements. Le rond-point du Poteau du Roi est le plus petit rond-point et, de ce fait, est très endommagé.

Nous pouvons constater sur le schéma ci-contre que les largeurs de voies ne sont pas uniformes sur la périphérie du Rond-Point. En fonction de cette constatation nous avons fait faire une étude auprès d'un spécialiste en travaux publics pour élargir la bordure la plus étroite et effectuer la réfection des bordures centrales.

Ces travaux peuvent être réalisés pour la fin du mois d'avril 2016.



Suite au point d'information du 6 février 2016 avec le Conseil Syndical, l'arrêté municipal d'interdiction des poids lourds de plus de 3,5 tonnes dans le domaine a été pris par la commune de Lamorlaye.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :**

**AUTORISE** les travaux de réfection du rond-point du poteau du roi.

**AUTORISE** M. Le Président, Nicolas MOULA, à passer commande pour la prestation présentée sur le devis n°2015.003.LYS.001 du 25/03/2016 d'un montant de 15 531,87€ TTC de l'entreprise POISSON TERRASSEMENT, à engager la somme nécessaire sur le compte 2151 (réseaux de voirie) du budget 2016 de l'ASLC et à pourvoir au règlement de la prestation par mandat administratif.

#### 2016-023) **Nettoyage des candélabres**

**Rapporteur :** M. Nadim

**Les documents suivants ont été joints à l'ordre du jour :**

- le devis n°DE2602 du 12/11/2015 d'un montant de 12 750,00€ TTC de l'entreprise SNEPPE ;

Nous constatons sur de nombreux candélabres le développement de mousses lié à l'environnement forestier. Le nettoyage de ce mobilier urbain, au nombre de 1300, nécessite un matériel particulier que nous ne possédons pas. Nous avons consulté différents prestataires pour cette opération, tout en considérant que nous ne ferions que 50% de ces candélabres par an, soit 650 candélabres.

Le Conseil Syndical souhaite qu'une fois cette campagne terminée, un point soit fait au bout de cinq ans pour juger si le renouvellement de l'opération est nécessaire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :**

**AUTORISE** les travaux de nettoyage des candélabres.

**AUTORISE** M. Le Président, Nicolas MOULA, à passer commande pour la prestation présentée sur le devis n° DE2602 du 12/11/2015 de l'entreprise SNEPPE, à engager la somme nécessaire sur le compte 615232 (Entretien de réseaux) du budget 2016 de l'ASLC et à pourvoir au règlement de la prestation par mandat administratif.

#### 2016-024) **Implantation de bornes blanches**

**Rapporteur :** M. Nadim

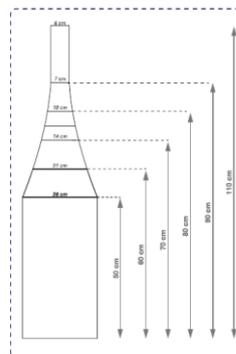
**Les documents suivants ont été joints à l'ordre du jour :**

- Le schéma réglementaire
- Le schéma définitif
- le devis n°D0713207 du 04/03/2016 d'un montant de 5702,4€TTC de l'entreprise LEBEAU moulages béton pour la réalisation de 30 bornes ;
- le devis n° 2016.003.LYS.003 du 16/03/2016 d'un montant de 3 300€TTC de l'entreprise POISSON TERRASSEMENT pour la pose des bornes ;

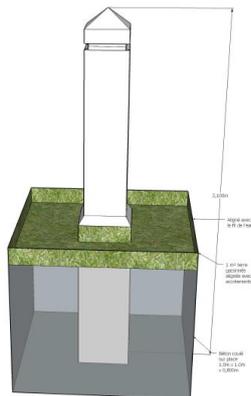
La nécessité des bornes dans le domaine du Lys est liée à la préservation des accotements qui sont endommagés par les véhicules, en particulier aux intersections.

Nos prédécesseurs avaient déjà procédé à la mise en place de petites bornes blanches légèrement enterrées qui ne remplissent pas leur rôle, car, dès qu'elles sont légèrement heurtées, elles se couchent et deviennent inefficaces et disgracieuses.

En 2015, nous avons acheté des bornes plus grandes et les avons faites sceller dans un massif en béton. Nous constatons aujourd'hui que ces nouvelles bornes ne sont pas plus efficaces, et les retrouvons également couchées. Cela prouve que les automobilistes ne sont malheureusement pas arrêtés par de petits obstacles.



D'autre part, la législation européenne nous impose des dimensions plus importantes pour les bornes, que celles qui sont déjà en place.



En fonction de ces paramètres nous avons opté pour les anciennes bornes du Lys de section carré et dont les dimensions sont bien plus importantes que le minimum requis.

Ces bornes n'existant pas dans le commerce, nous avons recherché une entreprise en mesure de les réaliser pour l'ASLC.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :**

**AUTORISE** les travaux d'implantation des bornes blanches.

**AUTORISE** M. Le Président, Nicolas MOULA, à passer commande pour la réalisation de 30 bornes blanches présentée sur le devis n°D0713207 du 04/03/2016 d'un montant de 5702,4€TTC de l'entreprise LEBEAU moulanges béton, à engager la somme nécessaire sur le compte 2181 (Installations générales, agencement et aménagements divers) du budget 2016 de l'ASLC et à pourvoir au règlement de la prestation par mandat administratif.

**AUTORISE** M. Le Président, Nicolas MOULA, à passer commande pour la pose de 10 bornes blanches présentée sur le devis n°2016.003.LYS.003 du 16/03/2016 d'un montant de 3 300€TTC de l'entreprise POISSON TERRASSEMENT, à engager la somme nécessaire sur le compte 2181 (Installations générales, agencement et aménagements divers) du budget 2016 de l'ASLC et à pourvoir au règlement de la prestation par mandat administratif.

## 2016-025) **Renouvellement et implantation des planimètres**

**Rapporteur :** M. Nadim

**Les documents suivants ont été joints à l'ordre du jour :**

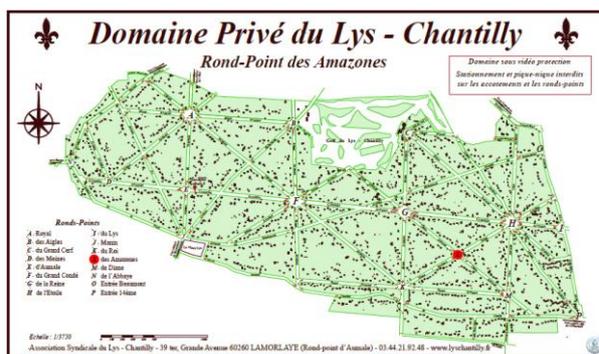
- Le plan du domaine du Lys-Chantilly prévu pour les planimètres ;
- Les photos des nouveaux emplacements ;
- Tableaux comparatif des devis
- le devis n°4987 du 01/04/2016 d'un montant de 29998,66€ TTC de l'entreprise Aquapaysage ;

Pour rappel, voici les problèmes rencontrés sur les planimètres existants :

- ✦ Les poteaux en bois sont plantés directement dans la terre et, au bout de 10 ans, ils sont pourris et finissent par se casser.
- ✦ Les planimètres sont constamment dégradés - soit par des tags, soit cassés - et ils sont très difficiles à remettre en état. En effet, la structure métallique dans laquelle est maintenu le panneau avec le plan est très difficile à faire coulisser en raison de l'humidité ambiante qui fait gonfler le bois. D'autre part cette intervention nécessiterait un engin de levage en hauteur que nous ne possédons pas.

En fonction de ces remarques voici les modifications proposées :

- ✦ L'ossature du planimètre est entièrement en bois traité, sans châssis métallique, afin d'être mieux intégré dans notre domaine.
- ✦ Le tout est fixé sur une dalle béton ferrillée à l'aide de platine galvanisée peinte, ceci pour éviter l'humidité de la terre et permettre un meilleur accueil des usagers en recherche d'informations.
- ✦ Nous avons ajouté au-dessus et en dessous deux traverses en bois de même section que les poteaux, chevillés dans les poteaux.
- ✦ Le panneau en Komacel sur lequel est collé le plan fera 10mm d'épaisseur et est enfermé dans la structure bois à l'aide d'un système type parclose et vis inox Torx pour être inviolable.
- ✦ Si nous le désirons, nous pourrions ajouter un toit, soit immédiatement, soit ultérieurement, car les fixations seront prévues dès l'origine.
- ✦ Les plans du Lys ont été revus afin d'ajouter des informations et d'en améliorer la lisibilité.



3 lieux d'implantations supplémentaires ont été prévus :



Place des Marronniers sur le parking entre la 14ème Avenue et l'Avenue Charles de Gaulles pour les visiteurs arrivant de Lamorlaye



Rond-Point de l'Abbaye pour les visiteurs entrant dans le Lys en arrivant de Boran



Début de l'Avenue de Beaumont pour les visiteurs en provenance soit de Lamorlaye soit de Gouvieux

Pour ces 3 lieux situés sur des voies communales, il conviendra de faire figurer ces occupations du sol sur une convention avec la mairie de Lamorlaye.

Le Conseil Syndical pose 5 conditions à la réalisation de ces travaux :

1. **Que la commande soit scindée en deux temps** : La pose d'un premier planimètre au rond-point Condé, dans un premier temps, puis le reste de la prestation, 6 mois plus tard, une fois que l'état du panneau aura été validé par le Conseil Syndical lors de sa réunion la plus proche.
2. **Que la santé et le professionnalisme de l'entreprise Aquapaysage soit vérifiés** avant que la prestation ne soit entamée.

3. **Que le plan du Lys soit révisé par le géomètre-expert** avant d'être imprimés.
4. **Que les toits soient mis en place** dès l'installation des planimètres.
5. **Qu'un échantillon de cette essence soit présenté** en conseil et qu'il soit garanti que celle-ci peut résister en milieu forestier.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :**

**AUTORISE** les travaux de renouvellement des planimètres.

**AUTORISE** M. Le Président, Nicolas MOULA, à passer commande pour la réalisation de 16 planimètres présentée sur le devis n°4987 du 01/04/2016 d'un montant de 29998,66€ TTC de l'entreprise Aquapaysage, à engager la somme nécessaire sur le compte 2181 (Installations générales, agencement et aménagements divers) du budget 2016 de l'ASLC et à pourvoir au règlement de la prestation par mandat administratif.

**AUTORISE** M. Nicolas MOULA, Président de l'ASLC, à signer toutes conventions nécessaires et à engager la responsabilité de l'ASLC auprès des communes de Lamorlaye et de Gouvieux dans le cadre de l'implantation de ces planimètres.

#### **2016-026) Réfection des nids de poule sur les chaussées privées du Lys-Chantilly**

**Rapporteur :** M. Nadim

**Les documents suivants ont été joints à l'ordre du jour :**

- Liste des trous et nids de poule à réparer en 2016 sur les chaussées du Lys ;
- le devis n°37-16 du 30/03/2016 d'un montant de 13 951.20€ TTC de l'entreprise BISTP ;

Les trous, nids de poule, enfoncements ou faiencages sont autant de détériorations de nos voiries et sont, à terme, un facteur accélérateur des grosses réparations. La campagne de réparations réalisée en 2015 a été bénéfique, et nous souhaitons la renouveler cette année.

Nous avons lancé une consultation sur l'ensemble des dégradations répertoriées, dont le parking se trouvant devant le golf.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à la majorité,  
par 7 voix POUR, 1 voix CONTRE et 0 ABSTENTION :**

**AUTORISE** les travaux de réfection des nids de poule.

**AUTORISE** M. Le Président, Nicolas MOULA, à passer commande pour la prestation présentée sur le devis n°37-16 du 30/03/2016 d'un montant de 13 951.20€ TTC de l'entreprise BISTP, à engager la somme nécessaire sur le compte 615231 (Entretien et réparations sur voiries) du budget 2016 de l'ASLC et à pourvoir au règlement de la prestation par mandat administratif.

#### **2016-027) Fleurissement annuel des ronds-points**

**Rapporteur :** M. Nadim

**Les documents suivants ont été joints à l'ordre du jour :**

- le devis n° 2016048 du 26/03/2016 d'un montant de 979,00€ TTC de l'entreprise DEVE ;

Comme chaque année les gardes fleurissent les ronds-points à partir du 15 mai. Nous avons consulté l'entreprise DEVE, notre fournisseur habituel. Les prix sont sensiblement identiques à ceux de 2015.

## Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :

**AUTORISE** les travaux de plantations dans les ronds-points.

**AUTORISE** M. Le Président, Nicolas MOULA, à passer commande pour la fourniture de 2000 fleurs présentée sur le devis n°2016048 du 26/03/2016 d'un montant de 979,00€ TTC de l'entreprise DEVE, à engager la somme nécessaire sur le compte 61521 (Entretien sur terrains) du budget 2016 de l'ASLC et à pourvoir au règlement de la prestation par mandat administratif.

## Juridique

### 2016-028) Adhésion de l'ASLC au SMOTHD

**Rapporteur** : Mme Clautour

L'expérience récente de déploiement du réseau très haut débit sur le Domaine du Lys d'une part et l'expérience de longue date sur les réseaux aériens qui traversent et desservent le Domaine du Lys d'autre part (électricité BT, téléphonie et éclairage public) est faite d'interactions fréquentes et multiples avec à la fois les propriétaires lors de problèmes de fonctionnements des réseaux, lors d'interventions directement liées à l'environnement forestier (événements climatiques, vieillissement naturel de la forêt...) et aussi d'interactions avec les services des concessionnaires qui s'appuient volontiers sur les services de l'ASLC pour cibler leurs actions.

Cette expérience a mis en évidence l'importance pour l'ASLC de connaître ses réseaux aériens en particulier et d'interagir plus efficacement avec les opérateurs. Dans ce cadre, la candidature de l'ASLC au SMOTHD poursuit deux objectifs distincts:

- siéger en tant que membre associé (cette demande est conforme à l'art. 3 des statuts du SMOTHD) en complément des communes qui sont membres de droit pour assurer la prise en compte par les membres des spécificités propres au Domaine du Lys-Chantilly et contribuer à assurer au concessionnaire public de bonnes conditions de déploiement et de gestion du service public de télécommunications très haut débit dans l'environnement forestier du Domaine
- être intégré dès le départ dans le projet de mutualisation d'un système d'informations géographiques relatifs à ces réseaux - conformément à l'art 2 des statuts du SMOTHD d'une part, y contribuer activement et intégrer ce projet dans le cadre du projet de recensement du patrimoine et de GIS conduit par l'ASLC. La compétence géographique de l'ASLC en tant qu'ASA est inscrite dans la loi (ASA O2004 / D2006) et l'optimisation des coûts et du fonctionnement sur 760 Ha passe par un système d'information efficace.

L'adhésion de l'ASLC au SMOTHD pour être effective doit être validée par le vote à majorité simple de l'organe délibérant du SMOTHD d'une part (art. 4 des statuts du SMOTHD) et de l'ASLC d'autre part.

Pour information, concernant le SMOTHD :

Le SMOTHD (Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit) a pour objet dans le cadre de l'aménagement et du développement économique du territoire d'exercer en lieu et place de ses membres l'étude, la coordination et le suivi de l'établissement des infrastructures et réseaux publics très haut débit sur le département.

L'étude de l'établissement des réseaux de communications électroniques inclut l'élaboration, la mise en œuvre et la mutualisation d'un système d'informations géographiques relatif à ces réseaux. (SMOTHD statuts art. 2.1).

En outre le Syndicat peut exercer en lieu et place de ses membres qui en font la demande les compétences de service public des réseaux et services locaux de communications électroniques au sens de l'Art L. 1425-1 du CGCT. (Art. 2.2 des statuts du SMOTHD).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité:**

**PROPOSE** la candidature de l'ASLC en tant que membre associé au SMOTHD, et autorise M. Nicolas MOULA, Président, à engager la responsabilité de l'ASLC auprès du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit dans le cadre de cette adhésion.

#### 2016-029) **Consultation du cabinet UGGC sur les réseaux dans le domaine du Lys-Chantilly**

**Rapporteur :** Mme Cloutour

Dans le cadre de la rédaction de la convention avec le SMOTHD pour le déploiement du très haut débit dans le domaine du Lys-Chantilly, Mme Cloutour, responsable de la commission juridique, souhaite avoir l'avis du cabinet UGGC. Ceux-ci avaient rédigé une étude en dans laquelle ils abordaient le sujet des concessions et de la superposition du domaine public avec les réseaux EDF et GDF.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :**

**ANNULE** la délibération 2015/068.

**AUTORISE** M. Le Président, Nicolas MOULA, à passer commande pour la prestation demandée au cabinet UGGC & Associés à hauteur de 20 000€ HT et hors frais, à engager la somme nécessaire sur le compte 617 (Études et recherches) du budget 2016 de l'ASLC et à pourvoir au règlement de la prestation par mandat administratif.

#### 2016-030) **Consultation du cabinet UGGC pour avis juridique sur la modification du cahier des charges**

**Rapporteur :** Mme Cloutour

Dans le cadre de la rédaction des modifications du cahier des charges le domaine du Lys-Chantilly, Mme Cloutour, responsable de la commission juridique, souhaite avoir l'avis du cabinet UGGC.

Les diligences demandées à UGGC contiennent :

- I. la consultation portant sur la modification du cahier des charges;
- II. l'analyse portant sur les modalités d'inclusion d'une propriété dans le périmètre de l'ASLC;
- III. la rédaction d'une note d'information aux colotis relativement à la nature juridique du cahier des charges;
- IV. aux pouvoirs et compétences des gardes particuliers de l'ASLC.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :**

**AUTORISE** M. Le Président, Nicolas MOULA, à passer commande pour la prestation demandée au cabinet UGGC & Associés à hauteur de 15 000€ HT et hors frais, à engager la somme nécessaire sur le compte 617 (Études et recherches) du budget 2016 de l'ASLC et à pourvoir au règlement de la prestation par mandat administratif.

# Consultations

---

## 1° Appel aux volontaires pour la réunion ordinaire de l'AP le 23 avril 2016

**Rapporteur** : Mme Clautour

L'ASLC lance un appel aux syndics pour l'organisation de sa réunion ordinaire de l'Assemblée des Propriétaires le 23 avril 2016.

Pour toute proposition d'aide, merci de contacter Mme Anne Clautour.

## 2° Démissions de membres du Conseil Syndical

**Rapporteur** : M. Moula

Trois membres du Conseil Syndical ont déposé leur démission pour des raisons personnelles :

- Mme ALBARET Christèle,
- M. MICHEL Alexandre,
- M. RIBET Olivier,

Pour des raisons d'organisation, les mandats desdits membres seront proposés lors des candidatures de la réunion ordinaire de l'Assemblée des Propriétaires, le 23 avril 2016.

## 3° Planning des prochaines réunions

### Conseil Syndicaux

dimanche 24 avril 2016 à 11H

samedi 7 mai 2016 à 10H

samedi 4 juin 2016 à 10H

### Commissions

ND

### Assemblée des Propriétaires

samedi 23 avril 2016 à 15h

### Autres Réunions

ND

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12H15.

A Lamorlaye, le 8 avril 2016, sauf erreur ou omission.

Le président de séance

Le secrétaire de séance

M. Nicolas MOULA

Mme Anne CLAUTOUR

